

# Low Emission Zone à Bruxelles – Primes de BEE



**BRUXELLES ÉCONOMIE ET EMPLOI**  
**BRUSSEL ECONOMIE EN WERKGELEGENHEID**

SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES  
GEWESTELIJKE OVERHEIDSDIENST BRUSSEL

4 juin 2024

# Réforme des aides aux entreprises

➔ Une des « mesures phare » de la stratégie « Shifting Economy »

Double objectif :

1) **Réorientation** progressive des aides vers les modèles économiques dits « **exemplaires** » sur le plan social et environnemental :

2024 : majorations octroyées pour les entreprises exemplaires ou ayant entamé une démarche de transition

2030 : aides accessibles uniquement aux entreprises exemplaires

2) Évaluation et adaptation des aides pour les rendre **plus pertinentes** et **plus simples**



BRUXELLES ÉCONOMIE ET EMPLOI  
BRUSSEL ECONOMIE EN WERKGELEGENHEID

SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES  
GEWESTELIJKE OVERHEIDSDIENST BRUSSEL

# Banque-carrefour des entreprises (Public search)

## Données de l'entité enregistrée

Généralités	
Numéro d'entreprise:	0667.934.674
Statut:	<b>Actif</b>
Situation juridique:	<b>Situation normale</b> Depuis le 21 décembre 2016
Date de début:	21 décembre 2016
Dénomination:	NMK COMPANY Dénomination en français, depuis le 21 décembre 2016
Adresse du siège:	Avenue Général Bernheim 21 Boîte 5 1040 Etterbeek  Depuis le 21 décembre 2016
Numéro de téléphone:	Pas de données reprises dans la BCE.
Numéro de fax:	Pas de données reprises dans la BCE.
E-mail:	Pas de données reprises dans la BCE.
Adresse web:	Pas de données reprises dans la BCE.
Type d'entité:	Personne morale
Forme légale:	Société privée à responsabilité limitée <sup>(1)</sup> Depuis le 21 décembre 2016
Nombre d'unités d'établissement (UE):	<b>1</b> <a href="#">Données et Activités par UE</a>

Fonctions		
Gérant <sup>(2)</sup>	Bourleau , Séline	Depuis le 1 octobre 2019
Gérant <sup>(2)</sup>	Ngandu Muela , Kadima	Depuis le 21 décembre 2016



**BRUXELLES ÉCONOMIE ET EMPLOI**  
**BRUSSEL ECONOMIE EN WERKGELEGENHEID**

SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES  
GEWESTELIJKE OVERHEIDSDIENST BRUSSEL

# Primes Mobilité Basse Émissions

- Bénéficiaire : PME y compris les indépendants
- Les investissements sont :
  - ✓ réalisés en Région bruxelloise
  - ✓ inscrits en immobilisation de bilan et/ou au tableau des amortissements
  - ✓ nécessaires à l'activité professionnelle
  - ✓ en vue d'une exploitation effective par l'entreprise (pas pour la location)
  - ✓ primes exonérées d'impôts pour les personnes morales
- Les types d'investissements :
  - ✓ Acquisition d'un vélo-cargo ou d'une remorque-vélo
  - ✓ Acquisition d'un utilitaire électrique
  - ✓ Rétrofit d'un véhicule en utilitaire
  - ✓ Acquisition et installation d'une borne électrique accessoirement à l'acquisition ou au remplacement d'un utilitaire électrique ou au retrofiting



**BRUXELLES ÉCONOMIE ET EMPLOI**  
**BRUSSEL ECONOMIE EN WERKGELEGENHEID**

SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES  
GEWESTELIJKE OVERHEIDSDIENST BRUSSEL

# Primes Mobilité Basse Émissions

Intervention :

Pour les vélos-cargos et les remorques :

- ✓ Taux de 40 % à 70 % pour les vélos et les remorques
- ✓ Maximum 4.000 EUR /vélo et 2.000 EUR/remorque – maximum 3 vélos et/ou remorques/an/bénéficiaire – 12.000 EUR max./an/bénéficiaire

Pour les véhicules électriques :

- ✓ Taux de 5% à 40 % pour les véhicules électriques
- ✓ Maximum 16.000 EUR/utilitaire – maximum 3 utilitaires et/ou retrofit/an/bénéficiaire – 48.000 EUR max./an/bénéficiaire



**BRUXELLES ÉCONOMIE ET EMPLOI**  
**BRUSSEL ECONOMIE EN WERKGELEGENHEID**

SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES  
GEWESTELIJKE OVERHEIDSDIENST BRUSSEL

# Primes Mobilité Basses Émissions

- ✓ Majoration en cas de remplacement ou de transformation : au plus tôt 36 mois avant qu'il soit interdit d'accéder à la LEZ ou au plus tard 24 mois après son interdiction. Conditions relatives à l'immatriculation du véhicule remplacé ou transformé
- ✓ Retrofit : réalisé par un professionnel et homologué
- ✓ Véhicule immatriculé en RBC (sauf leasing)
- ✓ Demande introduite dans les 6 mois de l'achat ou du retrofit



**BRUXELLES ÉCONOMIE ET EMPLOI**  
**BRUSSEL ECONOMIE EN WERKGELEGENHEID**

SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES  
GEWESTELIJKE OVERHEIDSDIENST BRUSSEL

# Primes pour des Investissements en matériels

- Bénéficiaire : PME y compris les indépendants
- Les investissements sont :
  - ✓ réalisés en Région bruxelloise
  - ✓ inscrits en immobilisation de bilan et/ou au tableau des amortissements
  - ✓ nécessaires à l'activité professionnelle
  - ✓ en vue d'une exploitation effective par l'entreprise (pas pour la location)
  - ✓ primes exonérées d'impôts pour les personnes morales
- Les types d'investissements :
  - ✓ Matériel roulant : uniquement les remorques et les véhicules ou engins spéciaux ou à usage spécial
  - ✓ Equipements, machines, matériel (= mobilier)
  - ✓ Aménagements et travaux



La modernisation et le remplacement sont exclus



**BRUXELLES ÉCONOMIE ET EMPLOI**  
**BRUSSEL ECONOMIE EN WERKGELEGENHEID**

SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES  
GEWESTELIJKE OVERHEIDSDIENST BRUSSEL

# Primes pour des Investissements immobiliers matériels et travaux

## Seuils et plafonds

- ✓ Investissement immobilier minimum : 100.000 EUR
- ✓ Investissement mobilier minimum :

	micro entreprise	petite entreprise	moyenne entreprise
Starter (< 4ans)	5.000 EUR	5.000 EUR	5.000 EUR
Non starter (4 ans ou >)	7.500 EUR	15.000 EUR	50.000 EUR

- ✓ Maximum 350.000 EUR /an/bénéficiaire (minimum 1.000 EUR)
- ✓ Taux de 2,5% à 30 % selon certains critères : taille, localisation, exemplarité, etc.



BRUXELLES ÉCONOMIE ET EMPLOI  
BRUSSEL ECONOMIE EN WERKGELEGENHEID

SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES  
GEWESTELIJKE OVERHEIDSDIENST BRUSSEL



# Primes pour des Investissements immobiliers, matériels et travaux

Les investissements doivent concerner:

- la création d'un établissement (unité d'établissement < 4 ans)
- l'extension d'un établissement existant (augmentation de la surface, acquisition d'un immeuble précédemment loué, mobilier, équipements ou machine supplémentaires)
- la diversification de la production vers de nouveaux produits
- un changement fondamental dans le processus de production

La demande d'autorisation préalable doit être introduite avant la mise en œuvre du programme d'investissements, c'est-à-dire préalablement au début des travaux ou au premier engagement créant des obligations juridiques d'acquérir les actifs



**BRUXELLES ÉCONOMIE ET EMPLOI**  
**BRUSSEL ECONOMIE EN WERKGELEGENHEID**

SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES  
GEWESTELIJKE OVERHEIDSDIENST BRUSSEL

# Modification au niveau des procédures

The screenshot shows the login page of the mybee.brussels website. The browser address bar displays the URL: <https://mybee.brussels/#/login?returnUrl=%2Frequests>. The page features the mybee.brussels logo in the top left corner and a 'Besoin d'aide ?' button in the top right corner. The main content area is split into two columns. The left column is titled 'Se connecter' and offers two login options: 'Se connecter via itsme ou belD' (with a red button) and 'Se connecter via e-mail et mot de passe' (with a text input field for the email). The right column is titled 'Pas encore de compte personnel ?' and includes the text 'Gérez toutes vos demandes en ligne !' followed by a list of benefits: 'Vérifiez le statut de vos dossiers à tout moment', 'Vos demandes et documents en un seul endroit', and 'Plateforme sécurisée'. A red button labeled 'Créer un compte' is positioned at the bottom of this section. The background of the page features a photograph of a man and a woman.



**BRUXELLES ÉCONOMIE ET EMPLOI**  
**BRUSSEL ECONOMIE EN WERKGELEGENHEID**

SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES  
GEWESTELIJKE OVERHEIDSDIENST BRUSSEL

## Procédures

- Avis de réception automatique émis par MonBEE indiquant que la demande a bien été envoyée et réceptionnée par BEE
- Demande d'informations complémentaires si nécessaire
- Achat ou remplacement utilitaire électrique ou vélo-cargo : introduction de la demande dans les 6 mois de l'achat
- Autorisations préalables pour ce qui concerne les investissements en matériel
- Possibilité de décisions de principe pour toutes les primes pour des investissements, sous certaines conditions (délais de livraison)



# Questions-réponses



**BRUXELLES ÉCONOMIE ET EMPLOI**  
**BRUSSEL ECONOMIE EN WERKGELEGENHEID**

SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES  
GEWESTELIJKE OVERHEIDSDIENST BRUSSEL

# Merci pour votre attention !



[www.primespme.brussels](http://www.primespme.brussels)



[primespme@sprb.brussels](mailto:primespme@sprb.brussels)



02 800 34 00



**BRUXELLES ÉCONOMIE ET EMPLOI**  
**BRUSSEL ECONOMIE EN WERKGELEGENHEID**

SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES  
GEWESTELIJKE OVERHEIDSDIENST BRUSSEL